



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2026

Date de convocation :

23/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept mars à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis à la salle la Catalane, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

En exercice : 29

Présents : 29

Votants : 29

Étaient présents : PEGOURIE Christiane, STORCH Jacques, GILI Valerie, MESA Michael, HAUTEFAYE France, MONTANOLA Galdric, TECHENE Catherine, WATTEAU Jean-Luc, MAIZ Marie-Ange, VILANOVA Philippe, SANCHEZ Dominique, BLANCH Michelle, PULI Emmanuelle, CARDON Didier, LISCIIO Olivier, BOUSCAIL Anne-Marie, LABARTHE Agnès, VILARDELL Jean-Pierre, PEREZ Laure, FRANCH Tristan, SOTO Yannick, AYMERICH Claude, SOLE Nathalie, LOPEZ Raphaël, CROUILLES Gaborit Emilie, MARGALET Alain, PAGES Caroline, ALESSANDRIA Annabelle, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

M. Yannick SOTO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026/20 : CREATION DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE.

Le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs adjoints ;

Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30 % de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune d'Ille sur Tet un effectif maximum de 8 adjoints.

Il vous est proposé la création de 8 postes d'adjoints.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE la création de HUIT postes d'adjoints au Maire.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 27 mars 2026

Le Maire,
Alain FABRESSE

